



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

**Direction des Collectivités Territoriales et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement**

Avis d'ouverture d'enquête publique portant sur un projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Cros au lieu-dit « Clapeix »

Par arrêté préfectoral du 13 novembre 2017 a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol de 3960 panneaux et d'une puissance totale installée d'environ 1049,4 kWc au lieu-dit « Clapeix » sur le territoire de la commune de Cros.

Cette enquête publique d'une durée consécutive de trente-et-un jours se déroulera du jeudi 14 décembre 2017 à 9 h au samedi 13 janvier 2018 à 12 h.

L'enquête publique est conduite dans le cadre de l'instruction d'une demande de permis de construire n°063 129 17 V0001 présentée par la société GREEN YELLOW, située 1, cours Antoine Guichard 42000 Saint-Etienne.

Les éléments constitutifs du dossier comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale rendu le 16 août 2017 et les avis des services consultés ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus gratuitement à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Cros, siège de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture des locaux :

- **lundi et mardi de 13 h 30 à 17 h**
- **jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h**

Pendant toute la durée de l'enquête, ces documents seront également consultables sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/photovoltaique-r1366.html> et depuis un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture du Puy-de-Dôme-5ème étage-bureau de l'environnement (aux horaires habituels d'ouverture des bureaux, de 8 h 15 à 16 h et 8 h 15 à 15 h 30 le vendredi)

Par décision du 24 octobre 2017, M. le Président du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné M. Jean VEYRAT-CHARVILLON, responsable technique entreprise métallurgique, en retraite, en qualité de commissaire-enquêteur.

Celui-ci recevra les observations et propositions du public à la mairie de Cros:

- **jeudi 14 décembre 2017 de 9 h à 11 h**
- **mardi 9 janvier 2018 de 15 h à 17 h**
- **samedi 13 janvier 2018 de 10 h à 12 h**

Les observations et propositions pourront soit être inscrites sur le registre ouvert à cet effet, soit être exprimées oralement au commissaire-enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal, soit être adressées, par correspondance, au commissaire-enquêteur, à la mairie de Cros, où elles seront annexées au registre d'enquête.

Elles pourront également être consignées par les intéressés par courriel, à l'adresse suivante : **pref-enquetes-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr**

Tout renseignement complémentaire sur ce projet pourra être obtenu auprès du responsable du projet : -Société GREEN YELLOW, 1, cours Antoine Guichard-42000-Saint-Etienne ou de la -Direction Départementale des Territoires - Agence Sancy Val d'Allier (Mme Florence BENARD) Tel:04.73.89.85.02

Le rapport et les conclusions de l'enquête établis par la commission d'enquête resteront à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Cros, et sur le site internet des services de l'Etat .
<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/photovoltaique-r1366.html>

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le préfet du Puy-de-Dôme. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire.